

COMMUNE
LE BOSC DU THEIL



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL

Le sept juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire, à la mairie.

Date de la séance :	07 juillet 2026
Date de convocation :	30 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	15

Présents : Laurent VALLÉE, Maire ; Etienne CALLOUET, Marie-Claire LEBOURGEOIS, Sylvie CLEMENCE, Giovanni BERTHELIN Maires-Adjointes ; Eric EDOUIN, Lucienne PARIS, Didier GUILBERT, Joël CURCIO, Nathalie DULONG, Hervé MALAQUIN, Michel REVEILLERE, Sandrine RECOLARD, Caroline DUBOSC.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Evelyne RIPPA.

Absents excusés : Benoît FERRAND, Evelyne BENOIT, Barbara GREGOIRE, Joseph MUKENDI N'DONKI.

Secrétaire de séance : Sylvie CLÉMENCE.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal :

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Rachat de la parcelle AB 149 à l'Établissement Public Foncier Normandie
- Aménagement du centre-bourg : trottoirs route d'Elbeuf
- Nomination du correspondant défense
- Division de la parcelle AB 61 et AB 149 : échange de parcelle suite aux travaux route du Neubourg
- Division de la parcelle ZC 55 : élargissement du carrefour
- Convention de maîtrise d'ouvrage : réalisation de travaux de voirie
- Agrément garde particulier
- Personnel communal : approbation du règlement intérieur par le CDG
- Personnel communal : tableau des effectifs
- Augmentation d'activité au sein des services administratifs
- Budget assainissement collectif : admission en non-valeur
- Budget principal : admission en non-valeur
- Sièges 27 : programmation 2027 et renforcements prioritaires
- Marche solidaire en soutien à l'association Endo-France
- Union Nationale des Combattants : aide financière pour l'achat de deux drapeaux juniors
- Cabinet médical : entretien des locaux durant la période estivale
- Bâtiment scolaire central : entretien des locaux
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2026-068 : RACHAT DE LA PARCELLE AB 149 À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

Vu la convention en date du 30 juillet 2019 passée entre l'EPFN et la Commune de LE BOSC DU THEIL,

Considérant le projet d'aménagement des terrains constituant la réserve foncière (aménagement du centre-bourg de la commune),

Considérant la date d'échéance fixée au 18 décembre 2026 par le Conseil d'administration de l'EPF de Normandie le 12 juillet 2024, suite à une demande de report,

Le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir auprès de l'EPFN la parcelle cadastrée AB 149 d'une superficie totale de 2 654 m², au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention du 30 juillet 2019, pour un montant HT de 256 908.25 euros, TVA applicable au taux légal en vigueur,
- D'autoriser Mr le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la Commune

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-069 : CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense au sein des élus. Le correspondant défense est investi d'une mission d'information auprès des citoyens et de sensibilisation auprès des jeunes générations aux questions de défense, il est également l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau départemental. Il assure un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il est destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et doit pouvoir, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur GUILBERT Didier comme Correspondant Défense pour le mandat en cours.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-070 DIVISION DE LA PARCELLE AB 61 ET AB 149

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux prévus route du Neubourg, il est recommandé d'élargir le trottoir situé route du Neubourg au niveau de la parcelle AB 61.

Il a été convenu avec le propriétaire de ladite parcelle de faire un échange d'une bande de terrain située sur la parcelle AB 61 avec une bande terrain communal située sur la parcelle AB 149.

Afin de réaliser cet échange parcellaire, il est nécessaire de diviser ces deux parcelles. Mr le Maire propose le devis du cabinet CALDEA pour un montant de 1 840.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis du cabinet CALDEA pour un montant de 1 840.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-071 : DIVISION DE LA PARCELLE ZC 55

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est recommandé d'acquérir une bande de terrain située route du Neubourg sur la parcelle ZC 55 afin d'élargir le carrefour.

Afin de réaliser l'élargissement du carrefour, il est nécessaire de diviser la parcelle ZC 55.

Mr le Maire propose le devis du cabinet CALDEA pour un montant de 820.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis du cabinet CALDEA pour un montant de 820.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-072 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux de voirie avec la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Ladite convention précise la nature des travaux : réfection de la voirie et travaux d'assainissement de l'eau pluviale du Chemin Russemaine ainsi que les modalités financières : se reporter à la convention.

La participation financière communale totale est de 47 828.89 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention établie par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg concernant les travaux de réfection du Chemin Russemaine.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-073 : AGRÉMENT GARDE PARTICULIER

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'agrément de garde particulier à M. Jean-Pierre DULONDEL afin de surveiller le chemin de randonnée PR 111 composé du chemin rural n°20 dit la Maison, chemin n°17 dit d'Harcourt, chemin n°6 dit d'Epégarde et chemin rural n°2 dit les Faulx.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à renouveler l'agrément de garde particulier à M. Jean-Pierre DULONDEL.

Approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2026-074 : PERSONNEL COMMUNAL : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur concernant le personnel communal a été validé par le Comité Social Territorial du Centre De Gestion de l'Eure le 16 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur concernant le personnel communal.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-075 : PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs ci-après au 1^{er} août 2026 :

Filière administrative

Catégorie B

1 rédacteur à temps complet

Catégorie C

1 adjoint administratif territorial principal de 1^{ière} classe à temps complet : mise en disponibilité de Madame Jolly Amélie à compter du 5 septembre 2026, remplacée par Madame Lévêque Axelle

1 adjoint administratif territorial à temps non complet 19.25/35

Filière technique

Catégorie C

- 1 adjoint technique territorial principal 1^{ière} classe à temps complet
- 1 adjoint technique territorial principal 1^{ière} classe à temps complet
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet 33/35
- 1 adjoint technique territorial à temps complet
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet 17/35
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet 34/35
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet 14/35
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet 11/35
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet 27/35
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet 6/35

Filière animation

Catégorie C

- 1 adjoint territorial animation principal 1^{ière} classe à temps complet
- 1 adjoint territorial animation à temps complet 35/35
- 1 adjoint territorial animation à temps complet 35/35
- 1 adjoint territorial animation à temps complet 35/35

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-076 : ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ AU SEIN DU SERVICE ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en disponibilité de Madame JOLLY Amélie, il convient de renforcer momentanément l'effectif du service administratif de la collectivité.

Le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité du 3 août 2026 au 4 septembre 2026. La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la mise en disponibilité de Madame JOLLY Amélie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Mr le Maire.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-077 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Bernay sollicite une admission en non-valeurs concernant le budget assainissement collectif pour un montant de 379.70 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeurs concernant le budget assainissement principal pour un montant de 379.70 euros.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-078 : BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Bernay sollicite une admission en non-valeurs concernant le budget principal pour un montant de 178.81.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeurs concernant le budget principal pour un montant de 178.81 euros.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-079 : SIÈGE 27 : PROGRAMMATION 2027 D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la programmation 2026 d'amélioration du réseau électrique et d'éclairage public :

Opérations sur réseaux électriques :

- La Grosse Londe : effacement
- L'église : effacement

Opérations d'éclairage public isolé :

- Centre-bourg : opération neuve

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le programme 2027 d'amélioration du réseau électrique et d'éclairage public.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-080 : SIÈGE 27 : INVENTAIRE 2027 DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'inventaire 2027 des projets d'efficacité énergétique :

Energies renouvelables :

- Autres : bornes électriques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inventaire 2027 des projets d'efficacité énergétique.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-081 : ORGANISATION D'UNE MARCHÉ SOLIDAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une administrée va organiser une marche solidaire en soutien à l'association Endo-France le 6 septembre prochain.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière, matérielle ou logistique à cette administrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à verser une participation financière de 200.00 euros.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-082 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE PAR L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de participation financière par l'Union Nationale des Combattants d'Amfreville Saint Amand concernant l'achat de deux drapeaux juniors.

A la demande de l'UNC, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société AL-GE-CO pour un montant de 1 616.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à verser une participation financière de 150.00 euros à l'UNC pour l'acquisition de deux drapeaux juniors.

DÉLIBÉRATION 2026-083 : CABINET MÉDICAL : ENTRETIEN DES LOCAUX DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux congés de l'agent communal en charge de l'entretien du cabinet médical, il est nécessaire de solliciter une société de nettoyage.

Mr le Maire propose le devis de l'entreprise AK.FROTTE pour un montant de 880.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise AK.FROTTE pour un montant de 880.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-084 : BÂTIMENT SCOLAIRE CENTRAL : ENTRETIEN DES LOCAUX DURANT L'ABSENCE DE L'AGENT COMMUNAL EN CHARGE DE CET ENTRETIEN

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêt de travail de l'agent communal en charge de l'entretien du bâtiment scolaire central, il est nécessaire de solliciter une société de nettoyage.

Mr le Maire propose le devis de l'entreprise AK.FROTTE pour un montant de 650.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise AK.FROTTE pour un montant de 650.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire, Laurent VALLÉE

La secrétaire de séance, Sylvie CLÉMENCE